

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
COMMUNES DE CHARENTILLY – SAINT ANTOINE DU ROCHER – SAINT ROCH
SEMBLANÇAY-CERELLES**
Siège social : mairie de Semblançay (37360)

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 août, le Conseil Syndical légalement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie de Semblançay, à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Antoine TRYSTRAM, Président.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8

Présents :

- la commune de CHARENTILLY Mme BOUIN Valérie, Mr MOTARD Jacques, Mr AGEORGES Jean
- la commune de SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER : Mr GROUSSET Francis, Mr QUITTET Laurent
- la commune de SEMBLANÇAY : Mr TRYSTRAM Antoine, Mr CHAZAL Augustin
- la commune de CERELLES : Mme GROSBOIS Chantal

Assistait également à la réunion Mr COLLIN Raphaël (VEOLIA), Mme BONTOUX Margot (DUPUET F. Sarl) Mme VERDIER Noéline (DUPUET F. Sarl) FLORES David SUEZ Consulting-SAFEGE.

Absents excusés Mr GROUX Guy (Commune de Cerelles), Mme ROLSHAUSEN Monique (Commune de Cerelles) Mme FLOU Peggy (Commune de Semblançay) Mr CORNUAULT Patrick (commune de St ANTOINE DU ROCHER), Mr MARCHAND Joël (Commune de St Roch) Mr PLUME Joël (Commune de St Roch), Mme BOUYGUES Brigitte (Commune de St Roch).

Secrétaire de séance : Mr MOTARD Jacques

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal séance du 22 Mars 2023**
- 2. Information sur les délégations de compétences accordées au Président.**
- 3. Finances :**
 - A- Attribution marché de travaux Rue du Moulin Moreau (Croix St Jean et Arche Charentilly) -37390 CHARENTILLY
 - B- Demande de Subvention par l'Association YAKAAR de Semblançay
- 4. Présentation du RPQS 2023 par le cabinet DUPUET**
- 5. Présentation du rapport annuel de gestion du service eau potable relatif à l'exercice 2023 par VEOLIA**
- 6. Point sur les travaux envisagés présenté par SUEZ consulting - SAFEGE**

Après avoir fait l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Président passe à l'ordre du jour de la séance.

1/ Approbation du précédent procès-verbal valant compte-rendu du Conseil du SIAEP 2024-09

Monsieur le Président propose au Conseil du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable CHARENTILLY, SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER, SAINT-ROCH, SEMBLANÇAY, CERELLES d'adopter le procès-verbal valant compte-rendu de la séance du 27 Mars 2024. Il demande si les élus ont des observations. Il est demandé de recevoir la note de présentation plusieurs jours avant la séance du conseil syndical.

Après avoir rappelé que le procès-verbal doit retranscrire les idées des discussions et être envoyé au secrétaire de séance pour avis,

Le conseil syndical, à l'unanimité, **adopte** le procès-verbal du 27 Mars 2024.

Pour : 8 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

2/ Information sur les délégations de compétences confiées au Président durant l'exercice de son mandat 2024-10

Monsieur Le Président informe les élus du conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :
Études d'avant-projet de travaux à la suite du schéma directeur d'eau potable

- Signature du devis Repérage amiante et HAP sur ensemble de voiries ADX 4504.80 € HT
- Signature du devis Étude géotechnique CGCO POUR 9 220 € HT
- Signature du Devis Étude topographique CRESSON TP POUR 450€

Le conseil prend acte.

3/ FINANCES Attribution marché de travaux rue du Moulin Moreau (Croix St Jean et Arche Charentilly) 2024-11

Suivant le seuil de 100 000€ HT des marchés publics de travaux pouvant être conclus sans publicité et mise en concurrence.

Vu la délibération 2020-18 fixant les modalités de délégation accordées au Président à hauteur de 40 000 € HT concernant la passation des marchés publics dans le cadre de délégations accordées au Président,

Vu l'estimation des travaux inscrits au Budget à hauteur de 100 000 HT.

Mr le Président informe avoir reçu trois devis, et demande au conseil de voter afin de statuer sur l'Entreprise qui effectuera les travaux :

- VLSTP Devis 23C879 POUR 99 959,90 € HT
- HUBERT ET FILS Devis H-2405093 pour 103 954 € HT
- TPPL Devis BE-2024-0214 pour 112 860 € HT

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité, **sélectionne** l'entreprise VLSTP pour 99 959,90€ HT à effectuer les travaux et autorise Mr le Président à signer le devis.

Pour : 8 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

4/ FINANCES : Demande de subvention par l'association YAKAAR 2024-12

Le Président du SIAEP a reçu une demande de soutien financier pour la pose de deux pompes sur des terrains de maraîchage sur l'île de Casamance au Sénégal

Après examen du dossier de demande de subvention, Après délibération,

Le Conseil, à l'unanimité **accorde** une subvention de l'ordre de 500 € à l'association YAKAAR.

Pour : 8 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

5/ Rapport des Prix et de la Qualité du Service pour l'exercice 2023 2024-13

Monsieur le Président expose au conseil syndical :

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté au conseil syndical. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après lecture du rapport et débat, après délibération le conseil syndical, à l'unanimité, **adopte** les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du SIAEP exercice 2023.

Pour : 8 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Rapport annuel de délégataire VEOLIA pour l'exercice 2023
2024-14

Monsieur le Président expose au conseil syndical :

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté au conseil syndical. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après lecture du rapport et débat, après délibération le conseil syndical, à l'unanimité, **adopte** les rapports annuels de gestion du service eau potable du SIAEP exercice 2023.

Pour : 8 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Le Secrétaire de séance
Mr MOTARD Jacques

Le Président,
Mr TRYSTRAM Antoine